

La médecine du travail au pays du Soleil Levant

Le Service de Prévention et de Santé au Travail Corrèze Dordogne a reçu, dans son centre de Bergerac, une délégation d'universitaires japonais en charge de médecine du travail.

Les Professeurs Tatsuya ISHITAKE et Yoshitaka MORIMATSU, sont membres de l'Université de Médecine de Kurumé au Japon.

Ils ont rencontré, Philippe FRANCOIS, Président du SPST 19-24, Alain THIBAL-MAZIAT, directeur et les docteurs Fabrice MICHIELS, Jean-Michel PARIS, Murielle NANTHIERAS et Jean Marie MILLELIRI.

Les échanges ont mis en lumière les principales convergences entre les deux modèles de Médecine du travail. Au Japon, la mise en place d'un suivi de médecine du travail n'est obligatoire que pour les entreprises de plus de 50 salariés. La conséquence est que seule une minorité de salariés Japonais bénéficie d'un suivi en médecine du travail, alors que la totalité des salariés français sont couverts. Autre particularité : la mission de la médecine du travail japonaise est limitée à la seule mission du suivi de l'état de santé des salariés. Cela se matérialise par la réalisation de bilans de santé annuels ou semestriels selon les emplois occupés. Ainsi, contrairement au modèle français, il n'y a pas d'actions en milieu de travail visant à réduire les risques professionnels, ou de missions de Prévention de la Désinsertion Professionnelle, ni d'intervention dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires, comme par exemple les missions d'ergonome, de psychologue du travail ou de technicien hygiène et sécurité...

Un plan de collaboration entre les deux institutions a été imaginé, comme par exemple le partage de publications et documentations techniques relatives à la prévention de certaines pathologies professionnelles, la participation de professionnels de santé du SPST 19-24 (en visioconférence) à certains cours dispensés par l'Université de Kurumé, l'échange d'expériences sur le recours à la télémédecine, ou bien l'accueil, en stage de découverte, de jeunes médecins du travail japonais nouvellement diplômés.

Au-delà de l'intérêt intellectuel relatif à la comparaison des deux modèles de santé au travail très différents, les protagonistes de cette rencontre se sont montrés ravis de la qualité des échanges et des premières pistes de collaborations qui ont pu s'esquisser.

